

OBJET : Affectation du Résultat - Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES règlement définitif du Budget 2009,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL),

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'Exercice 2009, d'un montant de 6 146 831,72 €, comme suit :

INVESTISSEMENT - Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5 958 600,38 €, correspondant à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement,

FONCTIONNEMENT – Compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 188 231,34 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

de la réception en Préfecture le 11/7/10

et de la publication le 27/7/10

Le Maire,



60, rue Charles de Gaulle
91005 YERRES Cedex

Tél. 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

